



Association à buts multiples  
des Communes de la Région  
de Grandson

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MERCREDI 12 OCTOBRE 2016 à 20H00 SALLE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE

Président : Cédric Meyrat  
Secrétaire : Virginie Lénart

### Ordre du jour :

1. Appel (selon liste de présences)
2. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 1<sup>er</sup> juin 2016 à Grandson
3. Assermentations
4. Election d'un membre au Comité directeur
5. Election du vice-président du Conseil intercommunal
6. Communications du Président
7. Communications du Comité directeur
8. Examen et adoption du budget 2017  
Pour la législature 2016-2021 :
9. Préavis 02-2016 : fixation du plafond en matière d'emprunts et pour cautionnements
10. Préavis 03-2016 : Octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations immobilières
11. Préavis 04-2016 : Octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de plaider
12. Préavis 05-2016 : Fixation des traitements et indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité directeur
13. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil
14. Divers et propositions individuelles

### 1. Appel

<u>Présents</u> :	Buts principaux	membres	44/55
	But optionnel « eau »	membres	38/48
	Communes	nombre	16/17
	Communes « eau »	membres	14/14
	Comité directeur	membres	4/7
<u>Excusés</u> :	Membres		5/55
<u>Absents</u> :	Membres		6/55

Le président salue les membres du Conseil et du Comité.

2. **Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 1<sup>er</sup> juin 2016 à Grandson**  
Il n'y a ni remarque, ni question, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **3. Assermentations**

Suite à la séance d'assermentations du 24 août 2016 menée par le préfet, 6 membres du Comité directeur de l'ACRG ont été élus. Il est donc nécessaire d'assermenter les délégués des communes concernées pour remplacer les membres du Comité, ainsi que les délégués qui n'étaient pas présents en date du 24 août 2016.

#### Pour les communes de :

- Bonvillars : Mme Christiane Gri
- Concise : Mme Viviane Bignens
- Fontaines : M. Dino Di Domenico
- Giez : M. Stéphane Colomb
- Grandevent : M. Claude-Alain Briod
- Grandson : MM. Pierre-André Genier, Denis Villars et Francesco Di Franco
- Onnens : M. Jean-Paul Ferletti
- Sainte-Croix : MM. Alain Junod (absent), Tristan Merminod (absent) et Michel Bahrami

La commune de Sainte-Croix doit présenter encore un délégué lors du prochain Conseil intercommunal. En ce qui concerne la commune de Bullet, elle présente M. Serge Gander qui est excusé. Il sera également assermenté lors du prochain Conseil intercommunal, tout comme MM. Alain Junod et Tristan Merminod.

Le président prie à l'assemblée de se lever et fait lecture du serment. Chaque délégué susmentionné lève la main à l'appel de son nom et déclare « je le promets ».

### **4. Election d'un membre au Comité directeur**

Lors de la séance d'assermentations du 24 août 2016, Mme Mary-Josée Duvoisin s'était présentée comme membre du Comité directeur de l'ACRG. Il avait été relevé qu'il existait un lien de parenté entre Mme Mary-Josée Duvoisin et M. Jean-Daniel Cruchet, lui-même président du Comité directeur. Le préfet avait reconnu ce lien de parenté, selon l'article 48 de la Loi sur les Communes. Il avait proposé que la commune de Tévenon présente un autre membre du Comité au prochain Conseil intercommunal. Quelques semaines plus tard, le président du Conseil a reçu un courrier de la part du préfet mentionnant que ce lien de parenté, qui n'est pas un lien de sang, ne tombe finalement pas sous cet article 48, alinéa b. Il en fait lecture à l'assemblée. Le courrier du préfet encourage l'élection de Mme Mary-Josée Duvoisin en tant que membre du Comité directeur de l'ACRG.

Le président procède à l'élection de Mme Mary-Josée Duvoisin. Tous les délégués présents acceptent cette élection.

Le président demande à ce que la commune de Tévenon présente un nouveau délégué lors du prochain Conseil intercommunal, en remplacement de Mme Mary-Josée Duvoisin.

### **5. Election du vice-président du Conseil intercommunal**

M. Franklin Thévenaz de la commune de Sainte-Croix propose M. Michel Bahrami en tant que vice-président du Conseil intercommunal et précise qu'il a déjà assumé cette fonction lors de la précédente législature. Il remercie tous les délégués d'avoir accepté de différer cette élection, M. Bahrami ayant été absent lors de la séance d'assermentations du 24 août 2016.

M. Michel Bahrami accepte cette élection et est élu vice-président.

M. François Payot intervient pour signaler que Mme Mary-Josée Duvoisin, en tant que membre du Comité directeur, doit être assermentée de manière distincte de celle des délégués. Le président reconnaît cette nécessité et n'ayant pas le texte y relatif à portée de main, informe l'assemblée que l'assermentation aura lieu dès que possible durant le conseil de ce jour.

### **6. Communications du Président du Conseil**

Le président n'a pas de communication particulière à transmettre. Il souhaite la bienvenue à Mme Virginie Lénart, secrétaire du Conseil intercommunal, ainsi qu'aux nouveaux membres du Comité directeur de l'ACRG.

### **7. Communications du Comité directeur**

Le président passe la parole à M. Lionel-Numa Pesenti, vice-président du Comité directeur. M. Lionel-Numa Pesenti demande à l'assemblée d'excuser MM. Jean-Daniel Cruchet et Alain Portner, retenus par d'autres obligations. Il n'a pas de communication particulière à transmettre. Il mentionne que les

membres du Comité directeur se sont réunis avant la séance du Conseil intercommunal et qu'il est désormais composé comme suit :

Président : M. Jean-Daniel Cruchet

Vice-président : M. Lionel-Numa Pesenti

Membres : MM. Alain Portner, Pierre Marro, Daniel Oguey et Mmes Christine Leu Métille et Mary-Josée Duvoisin

Secrétariat : Mme Virginie Lénart

Bourse : M. Jean-Michel Brandt, boursier de la commune de Sainte-Croix

## **8. Examen et adoption du budget 2017**

M. Jérôme Schaffner de la commune de Champagne prend la parole. En tant que représentant de la commune de Champagne, il a pu participer à une séance d'informations au sujet d'une conduite d'eau potable entre le Devens sur Bonvillars et le réservoir de Champagne. Le bureau d'ingénieurs a alors annoncé un dépassement de budget. Il s'étonne que ce dépassement ne soit pas au budget 2017 de l'ACRG et mentionne qu'il serait judicieux de l'anticiper. M. Lionel-Numa Pesenti répond qu'il a participé à une séance par rapport au préavis voté en 2015 sur la conduite Devens-la Prise, préavis que l'assemblée avait accepté pour un devis d'environ frs 560'000. Lors de cette séance en septembre 2016, le bureau d'ingénieurs a en effet signalé qu'il y aurait un dépassement d'environ frs 180'000 globalement sur l'ensemble du projet. Le Comité directeur n'a pas encore proposé de séance à une commission pour une éventuelle augmentation du préavis, compte tenu du fait que les soumissions ne sont pas encore rentrées. Actuellement, le Comité directeur préfère avoir toutes les soumissions afin de connaître le montant exact du dépassement qui est annoncé en raison de plusieurs facteurs : la configuration du terrain très rocailleuse et le contournement obligatoire des prairies classées. Le préavis voté en 2015 nécessitera donc une modification. Mais en raison de la méconnaissance actuelle du montant exact de ce dépassement, le Comité directeur de l'ACRG a préféré laisser pour l'année prochaine le budget prévu initialement dans le préavis.

M. Jérôme Schaffner demande à ce qu'à l'avenir, le bureau d'ingénieurs soit plus précautionneux dans les annonces des prix de projets. M. Lionel-Numa Pesenti précise, qu'en effet, l'ACRG et les communes de Champagne et de Bonvillars ont été surprises et mises devant le fait accompli lors de la dernière séance avec le bureau d'ingénieurs en charge du dossier. Lors de la séance du Comité directeur de ce jour, les membres du Comité ont d'ailleurs décidé que pour les prochains travaux d'emvergure à réaliser, le travail sera fait différemment pour éviter de se retrouver avec des préavis dépassés ou des projets non tenus.

M. François Payot précise que c'est un préavis pour investissement et qu'il n'y a donc rien à ajouter dans le budget. Ce sont les conséquences de l'amortissement qui seront différentes. S'il y a un crédit complémentaire demandé par le Comité directeur, il fera l'objet d'un préavis distinct. Donc il n'y a pas pour l'instant, selon M. François Payot, de répercussion sur le budget. Le Comité demandera alors un crédit complémentaire si nécessaire, sauf si la marge de réserve prise s'avère suffisante.

M. Frédéric Piguet, syndic de la commune de Bonvillars, mentionne que les prairies concernées de la commune doivent être évitées par souci d'écologie et que, dans ce but, il faut creuser en bordure de chemin (au bord des vignes). Cela occasionne donc des dépenses supplémentaires, ce qu'il regrette, étant donné que cela engendre une hausse du prix de l'eau et des investissements.

M. Frédéric Piguet soulève un point de l'organisation PCi de l'ACRG en mentionnant les pages 6 et 7 du budget et évoque la péréquation financière. Il relève, pour exemple, que la commune d'Onnens qui possède moins d'habitants que celle de Bonvillars paiera plus que cette dernière. Et que la commune de Champagne paiera encore bien plus (le triple pour le double d'habitants environ). M. Frédéric Piguet ne comprend pas ce principe de péréquation et se demande si cela vaut la peine de maintenir ce système.

M. Pierre Marro explique que ce système date du début de l'organisation de protection civile. Etaient pris en compte le nombre d'habitants et le point d'impôts, ce qui donne une différence d'appréciation par rapport aux autres sujets du budget. Il rappelle que dès 2018, la protection civile sera complètement réorganisée sur tout l'ensemble du district du Nord vaudois et qu'il n'y a donc pas lieu de faire un changement dans cette optique. Le président précise que cette répartition avait été approuvée par l'assemblée au départ.

Mme Christine Leu Métille ajoute que c'est bien la valeur du point d'impôts qui fait la différence et que Champagne possède, cette fois-ci, une très forte valeur. M. Marc Moret précise qu'en effet le point d'impôts est élevé à Champagne en raison d'une recette extraordinaire et unique en 2015. Il avoue que même si cela s'avère être une chance pour la commune, le « passage à la caisse » est de ce fait général, y compris dans les associations intercommunales.

M. François Payot intervient pour demander la lecture du rapport de la commission de gestion concernant le budget 2017.

M. François Payot explique à M. Frédéric Piguet qu'il ne s'agit pas de péréquation financière mais de capacité contributive.

Le rapporteur de la commission de gestion, M. Didier Fardel, fait lecture du rapport concernant le budget 2017 pour les buts communs de l'ACRG. La commission invite les délégués à accepter les budgets tels que présentés.

Le vote a lieu et **les budgets 2017 pour les buts communs de l'ACRG sont acceptés à l'unanimité**. Il n'y a ni abstention, ni avis contraire.

Le rapporteur de la commission de gestion, M. Didier Fardel, fait lecture du rapport concernant le budget 2017 pour le but optionnel « eau ». La commission invite les délégués à accepter le budget tel que présenté.

Le vote a lieu et **le budget 2017 pour le but optionnel « eau » de l'ACRG est accepté à l'unanimité**. Il n'y a ni abstention, ni avis contraire.

#### **9. Préavis 02-2016**

La commission de gestion, selon lecture du rapport, invite les délégués à accepter le préavis 02-2016. **Le préavis 02-2016 concernant la fixation du plafond en matière d'emprunts et pour cautionnements est accepté à l'unanimité**. Il n'y a ni abstention, ni avis contraire.

#### **10. Préavis 03-2016**

La commission de gestion, selon lecture du rapport, invite les délégués à accepter le préavis 03-2016. **Le préavis 03-2016 concernant l'octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations immobilières est accepté à l'unanimité**. Il n'y a ni abstention, ni avis contraire.

#### **11. Préavis 04-2016**

La commission de gestion, selon lecture du rapport, invite les délégués à accepter le préavis 04-2016. **Le préavis 04-2016 concernant l'octroi au Comité directeur d'une autorisation générale de plaider est accepté à l'unanimité**. Il n'y a ni abstention, ni avis contraire.

#### **12. Préavis 05-2016**

La commission de gestion, selon lecture du rapport, invite les délégués à accepter le préavis 05-2016. **Le préavis 05-2016 concernant la fixation des traitements et indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité directeur est accepté à l'unanimité**. Il n'y a ni abstention, ni avis contraire.

Le président procède à l'assermentation de Mme Mary-Josée Duvoisin en tant que membre du Comité directeur de l'ACRG et lui fait lecture du serment.

#### **13. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil intercommunal**

M. Frédéric Piguet, syndic, invite le Conseil intercommunal de l'ACRG à siéger lors de la prochaine séance à la grande salle de Bonvillars.

#### **14. Divers et propositions individuelles**

Il n'y a aucune proposition. Le président remercie la commune de Champagne pour le verre de l'amitié offert à la fin de la séance.

La séance est levée à 20h55.

Le Président

La Secrétaire



Cédric Meyrat

Virginie Lénart